

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 78 (1927)  
**Heft:** 9-10

**Artikel:** Un exemple de rendement du peuplier carolin  
**Autor:** Bornand, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784681>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

3° Pour le commerce, la grume de peuplier de premier choix est toujours éboutée au premier nœud. Elle doit être droite, sans cœur noir, sans fente, sans roulures, sans piqûre de vers, absolument saine, d'une longueur d'au moins 4 m, avec un diamètre minimum au milieu de 45 cm. *Ch. Gonet.*

---

### **Un exemple de rendement du peuplier carolin.**

Les sociétaires qui ont assisté à l'assemblée, du 19 février dernier, de la Société vaudoise de Sylviculture ont eu la bonne fortune d'entendre un double exposé botanique et économique sur le peuplier, et particulièrement sur le peuplier carolin dont le rendement financier est plus élevé que celui d'aucune de nos autres essences. Nous croyons intéresser les lecteurs du „Journal“, et en particulier ceux que la question du peuplier concerne, en relatant ici le résultat d'une exploitation et d'une vente, toutes récentes, de bois de cette essence. Il ne s'agit pas, hâtons-nous de le dire, d'un exemple de rendement extraordinaire en volume et en argent, et aucun chiffre impressionnant, aucun record de prix de vente, ne viendront frapper l'imagination du lecteur. Il s'agit, au contraire, d'une modeste exploitation de 68 peupliers carolins, âgés de 35 ans, dont la vente par assortiments divers a produit brut la somme totale de 7875,25 fr.; le seul but que nous poursuivons en rédigeant ces quelques réflexions, c'est d'illustrer, en donnant un exemple concret, les conclusions des deux conférenciers de la Société vaudoise de sylviculture.

Plantés en longues lignes et distants d'une dizaine de mètres les uns des autres, les peupliers du „Bey“ sont situés sur la grève du lac de Morat, près de la route Avenches-Salavaux, et sont la propriété de l'Etat de Vaud. Le but de leur plantation a été jusqu'ici de délimiter, par une succession de lignes parallèles, des parcelles fauchées annuellement. Ces arbres croissent donc isolément, aucune cohésion n'existe entre eux; ils ont donc pu se développer librement, et grâce aux limons fertilisants que le Chandon et l'Eau-Noire ont accumulés au cours des siècles, ils ont acquis en 35 ans des dimensions respectables. Bien entendu, tous les sujets de cette plantation, qui peut compter un millier de pieds, varient quant à la beauté et à la propreté du fût; presque tous sont plus ou moins forte-

ment garnis de branches gourmandes qui ne contribuent pas à rehausser la valeur du bois de service, mais qui nous sont utiles tout de même, en nous fournissant les boutures indispensables au repeuplement. Un certain nombre de ces peupliers sont même fourchus ou courbés, mais fournissent cependant des billes pouvant avoir des longueurs variant de 1 à 8 mètres.

Le martelage, provoqué par une proposition d'achat d'une de nos fabriques d'allumettes, fut exécuté en novembre dernier; cette opération fut conduite de façon culturelle, c'est-à-dire qu'elle tendit à un desserrement des plantes en même temps qu'à un choix des sujets les plus gros, sans distinction de qualité. C'est ainsi que 68 peupliers carolins, cubant sur pied, au tarif des bois moyens, 228 m<sup>3</sup> ont été désignés pour la coupe. Les conditions de vente prévoyaient que les billes, parfaitement saines, étaient acceptées jusqu'à concurrence d'un diamètre de 27 cm (sur écorce), que le cubage aurait lieu au diamètre croisé, par chiffres pairs et impairs, avec déduction de 10 cm pour l'écorce. Le coût de l'exploitation, fixé ensuite de mise au concours, avait été arrêté à 2 fr. par m<sup>3</sup>, 2 fr. par stère et 8 fr. par 100 fagots de branches.

L'exploitation a donné les résultats suivants :

*Martelage sur pied: 68 plantes cubant . . . . . 228 m<sup>3</sup>*

### *Produit de l'exploitation:*

Bois de service: 188 billes cub. sous éc. . . . 131,71 m<sup>3</sup>

Bois de feu: 58 stères rond. et quart. à 0,7 m<sup>3</sup> = 40,60 n.

3487 fag. de 1 m long et 1 m tour, à 2 m<sup>3</sup>

Le tarif de cubage a été dépassé de 14 m<sup>3</sup> quoique l'épaisseur de l'écorce ait été négligée dans le calcul.

On peut constater dans la décomposition du volume total, en bois de service et bois de feu, que la première de ces catégories comprend 54½ % du volume réel total; or, tandis que pour les autres essences, feuillues ou résineuses, la valeur du m<sup>3</sup> du bois de service diminue lorsqu'on s'élève vers la cime de l'arbre, pour le peuplier carolin, au contraire, la valeur reste la même et, pourvu que le bois soit propre et bien cylindrique, l'industrie des allumettes paie le même prix pour les branches que pour les billes du fût.

*Le coût de l'exploitation s'établit comme suit:*

131,71 m <sup>3</sup> grumes, à 2 fr. le m <sup>3</sup> . . . . .	263, 40 fr.
58 stères à 2 fr. le stère . . . . .	116, — "
3487 fagots branches à 8 fr. le cent . . . . .	278, 95 "
élagage avant abatage, 30 heures à 1 fr. . . . .	30, — "
	Soit, au total
	688, 35 fr.
Chiffre dont il convient de déduire la part de la prime d'assurance non-professionnelle, retenue au bûcheron	2, 05 "
Coût réel de l'exploitation	<u>686, 30 fr.</u>

Les billes ont été vendues par soumission à raison de 51, 70 fr. le m<sup>3</sup> réel, pris sur le parterre de la coupe, tandis que les bois de feu, stères et fagots, ont été écoulés par voie d'enchères publiques, le 24 février dernier. En ce qui concerne cette mise publique, nous pouvons ajouter que les résultats, inférieurs aux prévisions, ont été influencés par la mise sur le marché, par les communes avoisinantes, de grosses quantités de produits intermédiaires; mais malgré cela, le produit de la vente des bois de feu a dépassé de 380 fr. le coût total de l'exploitation.

*Le produit argent* de la vente de ces divers assortiments a été le suivant:

Bois de service: 131,71 m <sup>3</sup> à 51, 70 fr. le m <sup>3</sup> . . . . .	6809, 25 fr.
Bois de feu: 58 stères . . . . .	556, — "
3487 fagots . . . . .	510, — "
	Produit total
	7875, 25 fr.
Coût de l'exploitation . . . . .	686, 30 "
	Produit net total
	<u>7188, 95 fr.</u>

En résumé, nous pouvons constater que ces 68 peupliers carolins, âgés de 35 ans, ont rapporté net 7188, 95 fr. Ce produit est donc de 105, 72 fr. en moyenne par plante, soit de 3, 02 fr. par arbre et par année.

Ce résultat du rendement d'une coupe de peupliers carolins n'a rien d'extraordinaire; bien des sylviculteurs, en particulier celui qui administre avec tant de compétence la grève cantonale d'Yvonand, pourraient arriver à des conclusions plus intéressantes; mais il nous a paru que l'occasion était bonne d'illustrer par les quelques indications ci-dessus, les deux instructives conférences que MM. Comte et Gonet ont présentées, le 19 février, à l'assemblée générale de la Société vaudoise de sylviculture.

*J. Bornand, insp. forestier.*